

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 220207-04)**

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENT	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFIET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Maryse SANPONS ayant donné pouvoir à M. Le Maire, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Amaia ETCHELECOU ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY	Manuel PORTET	M. le Maire

OBJET :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « FAMILLE, JEUNESSE, SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission « Famille, Jeunesse, Solidarité et Proximité ».

L'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal prévoit que ces commissions sont composées du Maire, Président de droit, et de dix membres élus en son sein.

Mme Isabelle CHARRITTON a fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de la Commission « Famille, Jeunesse, Solidarité et Proximité ». M. Denis LUTHEREAU souhaite faire partie de la dite Commission en lieu et place de Mme Isabelle CHARRITTON.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir procédé au vote, Monsieur Denis LUTHEREAU est élu membre de la commission municipale « Famille, Jeunesse, Solidarité et Proximité » à l'unanimité des présents, en lieu et place de Madame Isabelle CHARRITTON.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 10/02/2022
et publication ou notification du 14/02/2022

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI